

Nos réf. ET/55

Briançon, le 23 juillet 2024

Dossier suivi par :

Elodie – e.tournebize@cci05formation.fr

Melissa – m.barneoud@cci05formation.fr

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de suivre notre stage de **Préparation au Probatoire du DE d'Alpinisme - Guide de haute montagne**, que nous organisons du **07 janvier au 20 juin 2025**, et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joints :

Pour la préparation renforcée financée par le PRF PACA (réservée aux demandeurs d'emploi)	✓ Le programme de la formation ✓ Le planning de la formation ✓ Un bulletin d'inscription ✓ Un questionnaire de positionnement
Pour la préparation modulaire	✓ Le programme de la formation ✓ Le planning de la formation ✓ Un bulletin d'inscription ✓ Un devis détaillé ✓ Un questionnaire de positionnement

Public - prérequis

Toute personne titulaire de la liste de courses exigée par l'ENSA et ayant pour objectif de passer l'examen probatoire aspirant guide en 2025.

Comment s'inscrire ?

En nous renvoyant :

- **Le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété (avec photo)**
- **Le questionnaire de positionnement dûment complété**
- **Une copie de la liste de courses 2025 exigée par l'ENSA, autorisant candidature à l'examen probatoire**
- **Un CV**
- **Une copie de votre attestation de sécurité sociale**
- **Une copie de votre assurance ski**
- **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'alpinisme**

Pour les candidats au financement PRF PACA :

- **Une lettre de motivation**
- **La fiche de prescription de formation Pôle Emploi pour les candidats de 26 ans et plus**
- **L'argumentaire de prescription de votre Mission Jeunes tamponnée et signée pour les candidats de moins de 26 ans**
- **La copie de votre carte d'identité**
- **La copie du justificatif RSA le cas échéant**
- **La copie du justificatif attestant de la situation de handicap le cas échéant**

Date limite d'inscription pour les candidats demandant un financement PRF Paca : le 21 novembre 2024.

Pour les inscriptions hors financement région, l'inscription aux modules du printemps se fera à partir de mi-mars, après les résultats de l'épreuve de ski.

Nous demandons aux candidats de posséder un kit DVA/pelle/sonde et de savoir les utiliser. La première matinée de formation sera dédiée à la révision des bonnes pratiques en matière de recherche de victime d'avalanches.

Démarches à entreprendre pour le financement de votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi	Les demandeurs d'emploi peuvent prétendre au Programme Régional de Formation (PRF) de la Région PACA. Ce mode de financement permet d'obtenir la GRATUITÉ des frais de formation et remontées mécaniques pour la préparation renforcée, sous certaines conditions et sous réserve de places disponibles ; 12 places sur cette action de formation. ➤ Si vous avez moins de 26 ans, prenez rendez-vous avec la Mission Jeunes ou Mission Locale de votre domicile pour faire valider votre projet de formation. Celle-ci transmettra l'argumentaire de prescription à la Mission Locale de Briançon (Tél. 04.86.73.80.19) et vous fournira un double à joindre à votre dossier. ➤ Si vous avez plus de 26 ans, prenez rendez-vous avec Pôle Emploi afin de soumettre votre projet de formation à votre conseiller. Celui-ci vous remettra une fiche de prescription de formation ainsi qu'un compte rendu d'entretien à nous transmettre. Ce compte rendu devra clairement mentionner vos motivations, l'opportunité de votre projet de formation et la validation de votre conseiller. Vous saurez si vous êtes financé(e) par la Région seulement après que la CAF* (Commission d'Admission en Formation) examine votre dossier et rende sa décision, le 04 décembre 2024. <i>* composée de Pôle Emploi Briançon, Mission Jeunes Hautes-Alpes, Conseil Régional PACA et CCI Hautes Alpes Formation.</i>
Vous êtes Travailleur indépendant, autoentrepreneur, renseignez-vous auprès des Fonds d'Assurance Formation	Vous exercez une profession libérale, vous dépendez du FIF-PL : http://www.fifpl.fr Vous êtes commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services, vous dépendez de l'AGEFICE : http://communication-agefice.fr/
Salariés du privé et travailleurs indépendants	Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est un service d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé. Il permet à tout actif, à n'importe quel moment de sa vie professionnelle, de disposer d'un temps d'écoute dédié à ses envies d'évolution. Pour plus de renseignements : www.mon-cep.org ou 09 72 01 02 03.

Transport & Hébergement

Nous n'assurons pas le transport des stagiaires sur les sites d'entraînement ou d'examen. Vous aurez donc à vous organiser entre stagiaires pour vous rendre sur les terrains d'exercices. Privilégiez le covoiturage !

Les personnes souhaitant réserver un hébergement peuvent contacter :

- le Centre Sportif d'Altitude de Briançon au 04.92.20.17.60 ou au 06.07.27.36.21 - secretariatcipa@gmail.com.
- L'association ARCHIPEL qui propose des hébergements dans la vallée et à Briançon. Pour réserver, merci de contacter Emeline au 09 73 87 20 23 - reservation@archipel-fr.com
- France Services pour obtenir la liste des logements chez les particuliers en les contactant au 04 92 45 45 85 ou par mail franceservices@ccbrianconnais.fr

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Centre et à nos formations et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Elodie TOURNEBIZE
Coordinatrice Pôle Montagne

Date de mise à jour : 23/07/2024

Guide de haute montagne - Probatoire

Préparer toutes les épreuves de l'examen probatoire du Diplôme d'Etat guide de haute montagne avec notre équipe.

Dates

Du 06 Janvier au 20 Juin 2025

Durée

De 35h à 385h - En présentiel

Tarifs

Stage Hiver : 595 à 910 € selon les semaines
Stage Été : 595 à 1050 € selon les modules - FORMACODE 15410

Possibilités de financement

Formation financée dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région PACA dans la limite des places disponibles pour les demandeurs d'emploi.

Lieux

BRIANÇON

Contact

Mélissa BARNEOUD
04 92 21 56 17
m.barneoud@cci05formation.fr

Référent Handicap

Aurélien THAVEAU
06 49 48 72 57
a.thaveau@cci05formation.fr

Modalités d'accès

Sur dossier d'inscription

Blocs de compétences

Aucun

Équivalence

Aucune

Passerelles

Aucune

Suite de parcours

Non concerné

Taux de satisfaction

97% sur l'année 2024

Taux de réussite

35% (40 inscrits, 39 présents à l'examen)

Nombre de stagiaires

40

Taux d'abandon/interruption

0%

Taux d'insertion

35%

Publics

Tout public ayant un bon niveau dans les disciplines d'alpinisme et une excellente condition physique et sportive.

Objectifs

Développer et renforcer ses compétences techniques nécessaires à la réussite de toutes les épreuves de l'examen Probatoire du Diplôme d'Etat Alpinisme option guide de haute montagne.

Pré-requis

Etre titulaire de la liste de courses autorisant candidature à l'examen probatoire de guide de haute montagne organisé par l'ENSA en 2025.

Savoir utiliser un DVA et effectuer une recherche mono-victime.

Programme

Ski

- Fondamentaux ski alpin, pistes/hors-pistes.
- Adaptation technique (selon états de la neige, de la pente,...). / Lecture et utilisation du terrain. / Travail sur vitesse, changements de rythme, attitude, silhouette, endurance. / Montée peaux de phoque : technique, entraînement.
- Sécurité/DVA. Tests blancs

Escalade, CO, terrain varié, glace

- Escalade : couennes, escalade traditionnelle, pose de coinces en différents milieux.
- Progression, désescalade, endurance. Assurage et sécurité. Gestion du stress.
- Terrain varié : Progression, désescalade.
- Glace/terrain varié : 10 pointes, rampe, piolet traction. Progression, désescalade.
- Assurage et sécurité.
- Cartographie/orientation : utilisation boussole/alti, lecture d'itinéraire, courses d'orientation.

Alpinisme - courses d'arêtes, terrain mixte

Evolution dynamique, progression corde tendue (cordée de 2/3). Techniques sécurité, encordement, mise en place de protection et d'auto-sauvetage. Préparation des courses.

Contenus transversaux

- Transition climatique/énergétique
- Transition numérique
- Laïcité/citoyenneté

Moyens pédagogiques et techniques

Mises en situation d'examen. Travail sur l'engagement physique et psychologique. Vidéos commentées.

Encadrement

Moniteurs de ski et Guides de haute montagne diplômés, expérimentés.

Suivi et évaluation

- Tests blancs, résultats.
- Progressions synthétisés dans un contrat pédagogique pour la préparation renforcée.

Débouchés

Guide de haute montagne.

Aller plus loin

Plus d'informations sur le diplôme d'Etat Aspirant Guide de Haute Montagne sur le site www.ensa-sports.gouv.fr

Les +

Variété des sites de pratique : Ecrins, Chamonix, Briançon.

Equipe pédagogique expérimentée, à l'écoute et investie auprès des stagiaires.

DEVIS - FRAIS DE FORMATION

Préparation aux épreuves de l'examen Probatoire DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne	
Périodes de Formation	Du 6 janvier au 20 juin 2025
Durée en heures	385 h en centre (35 h hebdomadaires) – semaine au choix
Lieu de formation	Briançon, massif des Ecrins et Chamonix

Description des Frais en Euro	
TVA non applicable – Art 293 B du Code Général des Impôts	
Stage HIVER - SKI (hors forfaits remontées mécaniques) - 2 semaines – du 6 au 17 janvier 2025 – (70 h x 13 €/h) - 1 semaine – du 03 au 07 février 2025 – (35 h x 17 €/h) - 1 semaine à Chamonix – du 03 au 7 mars 2025 – (35 h x 17 €/h)	910 € 595 € 595 €
Stage ETE (hors forfaits remontées mécaniques) Modules « 2 sem. Escalade, 1 sem. Cartographie/Orientation, 1 sem. Terrain Varié » - 4 semaines – du 28 avril au 23 mai 2025 – (140 h x 15 €/h) - 1 semaine – (35 h x 17 €/h) Module « Glace & Terrain Varié » à Chamonix - 2 semaines – du 02 juin au 13 juin 2025 – (70 h x 15 €/h) - 1 semaine – du 16 au 20 juin 2025 – (35 h x 17 €/h) Module « Alpinisme autonomie en Montagne » - Ecrins - 1 semaine – du 16 au 20 juin 2025 – (35 h x 17 €/h)	2100 € 595 € 1050 € 595 € 595 €

Remontées mécaniques

Pour certains modules (ski, ski perfectionnement, estival à Chamonix), l'achat de forfaits de remontées mécaniques sera nécessaire. Ces frais sont à votre charge, ils ne sont pas inclus dans les tarifs de nos formations sauf pour les candidats qui bénéficieront du financement PRF PACA.

Devis délivré à Briançon, le 23 juillet 2024.

(Tarifs et informations mentionnés valables jusqu'au 23 juillet 2024)



INFORMATION IMPORTANTE

Suivre notre préparation à l'examen Probatoire du DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne nécessite d'être bien préparé(e) à l'effort physique et exige de se conformer à une hygiène de vie de sportif/sportive.

Ceci implique :

- **D'avoir une alimentation équilibrée**
- **D'avoir un bon sommeil pour récupérer**
- **D'éviter les apports de produits toxiques ou néfastes pour l'organisme tels que le tabac, l'alcool, etc...**
- **De savoir se prémunir contre les blessures (échauffement, étirements...)**

L'entrée en formation est soumise à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'alpinisme. De façon générale, nous conseillons aux candidats souffrant de blessures anciennes de s'assurer auprès d'un médecin qu'elles sont complètement guéries, afin de suivre la préparation dans les meilleures conditions possibles.



Afin d'assurer le bon déroulement du stage et de pouvoir évoluer en sécurité, CCI Hautes Alpes Formation vous recommande, avant l'entrée en formation :

- d'être capable de faire 700 à 800 m de dénivelé à l'heure avec un sac de 10% du poids (minimum de 6 kg),
- d'avoir au moins un niveau flèche de vermeil pour le module ski

PRF - Préparation Probatoire Aspirant Guide de Haute Montagne (probatoire) du 06/01/2025 au 20/06/2025

Financement
PRF Région PACA
2024 / 2025

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
M 01	S 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	V 01
J 02	D 02	D 02	M 02	V 02	L 02	M 02	S 02
V 03	L 03	L 03	J 03	S 03	M 03	J 03	D 03
S 04	M 04	M 04	V 04	D 04	M 04	V 04	L 04
D 05	M 05	M 05	S 05	L 05	V 06	S 05	M 05
L 06	J 06	J 06	D 06	M 06	S 07	D 06	M 06
M 07	V 07	V 07	L 07	M 07	D 08	M 07	J 07
M 08	S 08	S 08	M 08	J 08	L 09	M 08	V 08
J 09	D 09	D 09	M 09	V 09	M 10	M 09	S 09
V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 11	M 10	D 10
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 12	V 11	L 11
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	M 12	M 12
L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14
M 15	S 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16
V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	M 19
L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
M 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21
M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23
V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26
L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28
M 29		S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
J 30		D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30
V 31		L 31		S 31		J 31	D 31
70h00	35h00	00h00	21h00	119h00	105h00		

Vacances

Vacances scolaires

Entretien de positionnement décembre 2024

Formation au centre

Bilans collectifs

Examens

Réunion pédagogique avec les formateurs octobre 2024 + mars 2025

Formation MODULAIRE



Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom _____ Prénom _____

autorise CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des

- ☐ Photos*
- ☐ Vidéo*
- ☐ Enregistrements sonores*
- ☐ avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté(s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation www.hautes-alpes.cci.fr et www.cci05formation.fr
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

***Réponses et mentions obligatoires**

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainsi que la base de données photographique, vidéographique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révoquée à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.27.33

www.cci05formation.fr -

contact@cci05formation.fr

N° Existence : 93.05.P.001405

N° SIRET : 180.500.019.00039

Questionnaire de positionnement

NOM Prénom

Avez-vous déjà passé les épreuves de l'examen Probatoire ?

☐ OUI, date ☐ NON

Si OUI, merci de préciser à quelle épreuve vous avez échoué :

☐ ski ☐ terrain varié ☐ escalade ☐ orientation ☐ neige et glace ☐ semaine »montagne «

Vous êtes titulaire d'un diplôme ci-dessous :

☐ DE ou BE escalade (ou athlète de haut niveau)	
➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'escalade	☐ OUI ☐ NON
☐ DE ou BE Ski Alpin (ou athlète de haut niveau)	
➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	☐ OUI ☐ NON
☐ BN Pisteur Secouriste Alpin 2 ^{ème} degré	
➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	☐ OUI ☐ NON
☐ DE ou BE Accompagnateur en Montagne	
➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'orientation	☐ OUI ☐ NON
☐ Membre de la sélection FFME	
➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense des épreuves d'escalade, de neige-glace, et terrains variés	☐ OUI ☐ NON

Extrait de l'arrêté du 24/08/18 modifiant l'arrêté du 16/06/14 relatif à la formation spécifique du DE d'Alpinisme Guide de Haute Montagne :

« L'examen probatoire comprend une série d'épreuves organisées et évaluées en trois parties successives.

La première partie de l'examen probatoire comporte deux épreuves :

1^o Une épreuve orale se décomposant comme suit :

Un entretien d'une durée maximale de quarante minutes portant :

a) sur la description des courses inscrites sur la liste jointe au dossier d'inscription mentionné à l'article 4. Cet entretien, d'une durée maximale de trente minutes, permet au jury mentionné à l'article 7 d'évaluer la capacité des candidats à communiquer des informations précises sur ces courses

b) Sur la présentation du projet professionnel du candidat. Cette épreuve est éliminatoire. »

2^o Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain. Cette épreuve est éliminatoire.

La deuxième partie de l'examen probatoire comporte quatre épreuves :

1^o Une épreuve d'orientation avec pour seuls instruments une carte, une boussole à aiguille aimantée et un altimètre. Elle est éliminatoire ;

2^o Trois épreuves d'évolution technique, chacune d'elles étant éliminatoire :

a) Une épreuve d'escalade sportive

b) Une épreuve en neige et glace

c) Une épreuve en terrains variés.

La troisième partie de l'examen probatoire consiste en des évolutions dans un environnement de haute montagne, sur une période de cinq jours. Elle vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses compétences techniques en autonomie et ses aptitudes à s'adapter à cet environnement. Cette épreuve est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve de ski en toute neige, tout terrain, de la 1^{ère} partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin", ou du diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin ; les candidats titulaires du brevet national de pisteur secouriste du deuxième degré ou du brevet national de pisteur secouriste, option "ski alpin", deuxième degré ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en ski-alpinisme.

Sont dispensés de l'épreuve d'orientation de la 2^{ème} partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5, les candidats titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ou du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

Sont dispensés de l'épreuve d'escalade sportive de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "escalade", ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade en milieux naturels" ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en escalade.

Sont dispensés, à leur demande, des trois épreuves d'évolution technique de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnées à l'article 5, les candidats ayant été sélectionnés et ayant suivi l'intégralité du cursus des équipes nationales jeunes alpinistes de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. Le respect de ces conditions est attesté par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.»